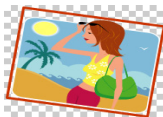


Prendre son Temps

Bulletin SNU
des retraités de Pôle Emploi



Pôle Emploi FSU
Pour nous écrire
43, 45 rue de Javel, 75015 Paris
prendresontemps@laposte.net
notre site: www.snutefisu.org

numéro 18 - fev 2011

En résumé

- **Information mutuelle** Page 2
- **Appels aux adhérents de la mutuelle d'établissement MG** Page 2
- **Claire Villiers nous a quitté** Page 2
- **Pour la Sécurité Sociale le MEDEF n'a plus aucun complexe** Page 3
- **Les ASC : point d'étape dans la région Nord Pas de Calais** Page 4
- **Marc, nouveau retraité, investi dans son quartier** Page 4
- **Le matin c'est la course** Page 4

Pour vous abonner:
prendresontemps@laposte.net

Donnez plutôt une adresse mail **PERSO** sinon les retours sont importants, car les boîtes pleines des agences ... **refusent d'en recevoir plus.**

Soyez aimables de nous donner quelques infos sur vous : région, année de départ en retraite, postes occupés, etc.

Merci d'avance, ça nous aide!

Ont participé au n°18 de PST: Joseph Gabriac, André Momein, Anne Larbre, Guy Masquellier, Lisa Szyllit et Claude Kowal.

Le sommaire (et le travail de correcteur) sont réalisés par le secteur retraités du SNU.

2011 : plus que jamais, l'avenir ne se construira pas sans nous.

Une nouvelle année, c'est une page blanche sur laquelle on projette ses espoirs : plus de justice, d'égalité et de fraternité, jeunes ou plus âgés, actifs ou retraités. Ce sont nos vœux pour chacune et chacun d'entre vous.

Tout cela peut paraître utopique, mais l'actualité nous montre que le cynisme ne triomphe pas toujours et que les peuples savent parfois le démasquer : qui aurait cru que le dictateur Ben Ali serait balayé en Tunisie comme un fétu de paille ?

2010 a connu ses réformes, toutes plus libérales les unes que les autres. Mais avec celle des retraites une indignation, comme dirait Stéphane Hessel, s'est installée avec des mobilisations massives pendant plusieurs mois pour faire face à des mesures injustes et inégalitaires pendant que certains s'enrichissent effrontément. Mais le dernier mot n'est pas dit.

D'autres remises en question nous attendent en 2011. Dans ces colonnes nous avons déjà évoqué la dépendance, sujet qui sera central en 2011 puisque, selon Sarko, des décisions seront prises à l'automne. Une soi-disant concertation serait engagée : quatre groupes de travail ont été constitués au niveau national (l'un d'eux sur l'étude du financement, ce qui annonce la couleur). Les conclusions seront remises avant l'été et des débats et colloques inter régionaux seraient organisés dans chaque région à partir d'avril. Probablement largement téléguidés avec des réponses connues et servant à légitimer des décisions déjà prises.

Au niveau de Pôle Emploi, l'année ne s'annonce pas bonne : fin 2010 suppression de 1800 emplois dont plus d'une centaine de CDI. La surcharge de travail, déjà insupportable, va encore s'accroître ! Et le projet « Repère » prévoit un nouveau schéma d'implantation aboutissant à la suppression de 586 sites. (38% des sites ANPE + ASSEDIC accueillant du public). Et le 5 janvier, le DG a annoncé comme « cadeau » : « Il n'y aura pas d'augmentation de la valeur du point en 2011 ». À défaut de gâteau, les agents se contenteront de pain sec.

Et les retraités ? Ne rêvons pas il n'y aura pas de cadeau : cela concerne la mutuelle d'établissement. Le tableau annexé au courrier de début 2009 nous proposant de rejoindre celle-ci précisait : « ces tarifs sont maintenus pendant trois ans à compter du 1er janvier 2009 sous réserve des éventuelles modifications de taxes ». C'est le cas pour début 2011 ce qui a conduit le DG et la mutuelle à une augmentation des cotisations de 5% pour les actifs. Mais sous le prétexte du déficit est important au niveau des retraités, ce qui est toujours le cas, la DG a décidé d'appliquer une augmentation de 10% aux retraités. C'est discriminatoire et inacceptable. Nous avons toujours milité pour une solidarité intergénérationnelle totalement contradictoire avec une séparation entre actifs et retraités.

On trouvera dans PST un courrier dans ce sens auprès de la DG, sa réponse et un commentaire sur le courrier que les adhérents à la MG ont reçu. Et notre organisation syndicale souhaite intervenir sur le plan juridique car les 5% d'augmentations supplémentaires appliquées aux retraités ne sont nullement liés à une croissance des taxes, seul motif de modification possible au cours des trois ans.

On le voit, les terrains d'affrontement ne manquent pas, mais nous ne nous laisserons pas faire. Rien ne doit se faire sans nous et à fortiori contre nous. Encore une très bonne année et une très bonne santé .

La loi EVIN prévoit qu'un-e salarié-e licencié-e ou qui part en retraite peut bénéficier de la continuité de sa mutuelle, avec un tarif plus élevé.

Cela peut permettre, si la mutuelle d'entreprise ne comporte pas de section retraité-e, de prendre le temps de choisir une nouvelle mutuelle.

Appels aux adhérents de la mutuelle d'établissement MG.

Le bureau national du SNU, sur proposition du secteur retraité, a décidé de rencontrer un avocat pour d'éventuelles suites juridiques.

Pour cela nous devons recueillir le maximum de documents pour prouver à la fois notre mécontentement et apporter des preuves devant le tribunal.

Envoyez-nous une photocopie de la lettre que monsieur Rashid vous a adressée avec le document qui sur une face a pour titre « Régime de remboursement des frais de soins de santé » et sur l'autre les tarifs retraité-e-s de l'ANPE. Sur cette dernière figure en bas de page la phrase « Ces tarifs sont maintenues pendant 3 ans à compter du 1er janvier 2009 sous réserve des éventuelles modifications des taxes ».

Attention ceci ne concerne que les adhérents à la mutuelle d'établissement.

Informations sur la mutuelle

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, la « mutuelle d'établissement » de Pôle Emploi est sous contrôle de la Direction Générale ce qui signifie que cette soit disant mutuelle n'est pas très mutualiste.

La DG vient de découvrir que les dépenses « retraités » sont plus importantes que celles des actifs ce que tout le monde sait depuis longtemps. Dans une vraie mutuelle la solidarité inter-générationnelle permet aux retraités de bénéficier de tarifs équivalents aux actifs. Et en plus elle s'était engagée par courrier, que chacun avait reçu, de maintenir les tarifs pendant trois ans. La DG vient de l'oublier et veut faire payer les retraités c'est à dire ceux qui ont les plus faibles revenus. Le SNU a écrit à la DG et obtenu une réponse qu'il faut bien qualifier de dilatoire. Nous publions ces lettres mais nous n'en resterons pas là!

La lettre du SNU ...

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance des augmentations de cotisations de la mutuelle pour 2011 visant les personnels et les retraité-es relevant de la MG.

Nous sommes choqué-es par l'attitude de la mutuelle MG et par votre décision d'augmenter les cotisations des frais de santé à hauteur de 5 % pour les actives et actifs et de 10% pour les retraité-es. Pour nous, il s'agit d'une mesure injuste et en plus discriminatoire.

Concernant l'augmentation des taxes, elles proviennent essentiellement des augmentations décidées par le gouvernement. Elles sont de 5 %.

Alors pourquoi augmenter les retraité-es de 10 % ? S'agit-il, en totale contradiction avec la solidarité inter-générationnelle à la base de notre système de protection sociale, de faire assumer par les seul-es retraité-es les surcoûts des frais de santé liés à leur avancée en âge ? Même dans ce cas, qui est évidemment totalement inacceptable pour nous, le faible nombre de retraité-es adhérent-es à la mutuelle ne justifie pas une telle augmentation.

Lors de leur adhésion, les retraité-es ont reçu de vos services une note intitulée « Le régime de remboursement des frais de soins de santé tableau de garanties » et au verso « Les tarifs retraités de l'ANPE » – Ce document se termine par cette phrase : « ces tarifs sont maintenus pendant 3 ans à compter du 1er janvier 2009 sous réserve des éventuelles modifications des taxes ».

Nous vous demandons donc de bien vouloir revenir sur cette décision et d'appliquer aux retraité-es l'augmentation de 5 %. Nous vous rappelons à cette occasion que nous revendiquons l'accès des retraité-es à la mutuelle. Nous voulons concrétiser la solidarité inter-générationnelle à Pôle Emploi. C'est de votre part un minimum de reconnaissance envers vos anciens personnels.

Dans l'attente ...

Colette Pronost, et André MOMEIN

... et la réponse de la DG.

Objet : RE: Courrier cotisations mutuelle

Les régimes de frais de soins de santé souscrits auprès de la Mutuelle Générale pour les agents de droit public affichent des résultats déficitaires, en particulier celui des agents retraités. Les tarifs de cotisation consentis sont en effet très loin de couvrir les dépenses de santé pour cette population. Dès octobre 2009, la MG m'avait alerté sur la nécessité de procéder à une augmentation des cotisations de l'ordre de 20% pour les retraités.

C'est au titre de la solidarité inter-générationnelle qui a prévalu à la mise en place de la mutuelle que le directeur général avait décidé de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs au 1er janvier 2010 en dehors des seules augmentations réglementaires et d'attendre l'impact du droit d'option sur les comptes de résultat à l'issue de la deuxième année d'exercice. Or les chiffres arrêtés au 3ème trimestre 2010 font toujours état d'un déficit très important avec un ratio charges/ressources de l'ordre de 140% pour le régime des retraités.

Pour cette raison le directeur général a accepté une augmentation au 1er janvier 2011 des tarifs spécifiques sur ce régime en plus des 5% liés aux évolutions réglementaires, augmentation qui se situe en deçà des préconisations faites par l'assureur.

J'ai parallèlement demandé à la MG de prévoir des dispositions particulières de résiliation pour les retraités qui souhaiteraient mettre un terme à leur contrat dès le début de l'année 2011.

Enfin je vous confirme que le maintien des cotisations pendant une durée de trois ans, en dehors des augmentations d'ordre réglementaire, ne concerne que le régime obligatoire des actifs.

Moïse Rashid

Claire VILLIERS nous a quittés.



Peut-être avez-vous eu la chance de croiser Claire VILLIERS à l'ANPE. Elle était issue de famille ouvrière et a milité très jeune à la JOC. Elle a puisé dans cette formidable école de formation les valeurs nécessaires pour combattre toutes les formes d'inégalité, d'injustice. Claire a vécu la solidarité auprès des plus défavorisés avec humanisme, toujours respectueuse des autres quelles que soient leurs opinions.

Militante de tous les instants, elle aimait rassembler les gens pour élargir leurs visions du monde et leur permettre d'agir.

Responsable de la CFDT ANPE, elle lutta sans cesse contre les dérives de cette société capitaliste dont le centre de gravité est l'argent et non la personne humaine. Mais aussi contre la

dérive sociale libérale au sein de la gauche CFDT. Elle l'a quittée comme beaucoup d'entre nous en 2000 pour participer à la naissance du SNU FSU.

Elle fut à l'initiative de la création d'AC! Contre le chômage afin d'unifier, dans une même lutte chômeurs et salariés.

Il y a cinq ans elle avait franchi le pas en s'engageant en politique. Éluë au conseil régional d'IDF pour faire de la politique « autrement ». Là aussi elle déranga. Elle a porté ses convictions avec détermination et les a mises en oeuvre.

Nous avons perdu une Camarade, une Militante, une Amie, à qui l'on pouvait se confier et parler des soucis du quotidien.

Claire a lutté avec courage et force contre la maladie. Poursuivons le combat que nous avons partagé ensemble.

Pour la Sécurité Sociale le MEDEF n'a plus aucun complexe.

Un article du site Médiapart de décembre 2010 nous enlève quelques illusions.

Sous le titre «Confortons notre système d'assurance-maladie», le MEDEF a produit une étude confidentielle débouchant sur l'implosion de notre modèle de protection sociale. Il dit tout haut ce que le gouvernement met parfois déjà en pratique sans le claironner sur les toits.

Certes le patronat a toujours préconisé d'asseoir l'assurance-maladie sur des logiques relevant davantage du privé et de l'assurance que de préoccupations collectives et solidaires mais les mesures préconisées dans cette étude sont bien plus radicales et donnent l'impression que le patronat veut faire basculer le système vers le privé une bonne fois pour toutes. Pour lui l'État providence issu de la Résistance n'est plus soutenable. Et certaines dispositions jugées urgentes pourraient être mises en place avant même la prochaine échéance présidentielle.

Le MEDEF propose, des économies drastiques

Le MEDEF propose, ce qui n'est guère nouveau, des économies drastiques et une nouvelle gouvernance de la Sécurité Sociale. Plus grave, il veut recentrer l'assurance-maladie sur les risques lourds pour permettre aux couvertures complémentaires et privées de prendre le relais dans les autres cas. Il est inacceptable, dit-il, que l'assurance-maladie obligatoire, financée actuellement à 90% par les actifs et à 10% par les retraités, serve des prestations concernant 60% des actifs et 40% des retraités. Il remet ainsi en cause le principe de la solidarité intergénérationnelle, base de notre Sécurité Sociale. À cette dernière, seraient réservés les risques les plus coûteux et aux complémentaires les plus rentables. Nous sommes en pleine logique libérale : on socialise les pertes et on privatise les profits. Au passage, la manne récupérée par le privé aux dépens de la Sécurité Sociale serait considérable. De même l'essentiel des informations détenues actuellement par le régime obligatoire pourrait être rendu accessible au privé sous certaines conditions.

En fait, il s'agirait d'un système à trois niveaux : le premier avec une assurance-maladie obligatoire à minima, le second avec une assurance-maladie complémentaire (obliga-

toire ou facultative selon les versions) et un troisième avec une assurance-maladie supplémentaire libre. Autrement dit une couverture large ne serait accessible qu'à ceux qui auraient les moyens de la payer, ou qui pourraient en bénéficier dans le cadre de la participation de leur entreprise. À coup sûr pas les retraités pauvres.

Pour le MEDEF, deux autres grandes pistes d'économies pourraient être réalisées : au niveau des hôpitaux qui devraient être mis en concurrence et le personnel non médical devrait être externalisé, et pour les Affections de Longue Durée (ALD), une partie devrait rester à charge à la fois des malades et des complémentaires. Une mention spéciale pour l'aide médicale de l'État réservée aux immigrés en situation irrégulière : le patronat demande au gouvernement de l'endiguer (sic).

Le patronat n'oublie pas de faire une fleur à ses membres.

Au passage, le patronat n'oublie pas de faire une fleur à ses membres gérants des laboratoires et des industries pharmaceutiques. Il propose ni plus ni moins un moratoire de la rigueur pour les médicaments car, estime-t-il, tous les efforts ont déjà été faits sur cette question à son niveau. Chacun appréciera et le laboratoire Servier appréciera beaucoup.

Avec un tel système, les ménages verraient la vocation universelle de l'assurance-maladie s'éloigner et seraient encore plus obligés de mettre la main à la poche. D'ailleurs les choses ont largement commencé si l'on en croit le rapport des comptes de la santé 2009 : depuis 2004, les dépenses prises en charge aussi bien par les complémentaires que par les ménages ont fortement progressé. Ainsi la part du remboursement du régime de base a régressé de 77,1% à 75,5% tandis que la part des complémentaires passait de 13,2% à 13,8% et celui des ménages, sur le même intervalle, de 8,3% à 9,4%.

Après une longue bataille sur les retraites et bientôt sur la dépendance, faut-il prévoir une attaque en règle sur la Sécurité Sociale ? Nous ferons tout en tout cas pour nous y préparer mais le mieux serait d'éviter de se retrouver après 2012 avec les mêmes acteurs à la tête de l'État.

J. Gabriac

Début 2011, les organisations syndicales et les instances représentatives au cœur de la tempête.

Les débats et négociations sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail (OATT), après un accord cadre national incomplet génèrent en régions d'après négociations sur fond de division syndicale.

Les activités sociales et culturelles se mettent en place en région plus ou moins rapidement et on constate que selon les lieux et les personnes elles seront diverses, différentes et inégales.

Si l'autonomie des régions est souhaitable afin de permettre aux élus le choix des décisions face aux besoins et opportunités spécifiques, elle génère aussi des iniquités et, au nom de l'égalité pour tous, néglige la solidarité que les mieux « nantis » doivent aux plus défavorisés.

Outres les Comités d'Entreprise régionaux, Pôle emploi a mis en place une commission nationale des activités sociales et culturelles qui, avec un budget de 1,2 % de la masse salariale impose aux CE la distribution de prestations sans concertation et sans moyens nécessaires à la mise en œuvre. Cette distribution fonctionne sous la direction du DG qui n'écoute ni les besoins des salariés ni ceux des CE

Régionaux. Elle refuse de mettre à l'ordre du jour la dévolution des biens de l'ex ADASA et favorise ainsi son appropriation par la DG. Elle exclut l'accès des retraités et limite l'accès des précaires.

Cette situation génère et générera des réactions fortes et la contestation du SNU qui défend ainsi les valeurs de solidarité, de lutte pour les précaires, pour les familles et les retraités.

La commission nationale des ASC, adossée au CCE doit être porteuse d'un mandat des CE et être responsable de sa gestion devant le personnel dans le respect du résultat des élections professionnelles.

La bataille juridique engagée n'est pas terminée, 2011 verra d'autres conflits alimentés aussi par les décisions du ministre de tutelle de supprimer 1800 postes à Pôle Emploi, décision méprisante pour les agents et les demandeurs d'emploi qu'ils doivent servir.

NON ce qui a été réalisé avant Pôle Emploi n'est pas devenu subitement impossible et nos élus y veilleront.
Guy Masquelier

Marc, nouveau retraité, investi dans son quartier

Marc BEETSCHEN est retraité depuis début juillet 2010, après 18 ans de travail à l'ANPE puis à Pôle Emploi. Il habite depuis plus de 20 ans le quartier de la Villeneuve de Grenoble. C'est un quartier où la vie associative était importante mais qui connaît de grandes difficultés (déclin de la mixité sociale et problème des jeunes "désœuvrés" (taux de chômage des 18-25 ans avoisinant les 45%) cumulant faibles qualifications, chômage...) et passant leur temps à tenir les murs au bas des montées.

Pourquoi avoir choisi l'aide aux devoirs ?

Suite aux événements de juillet (attaque d'une banque, violence dans le quartier, déploiement important des forces de police et discours de Sarkozy) j'ai choisi de travailler pour renforcer

l'aide aux devoirs et leçons pour éviter que des enfants de familles en difficulté ne décrochent, enfants souvent issus de familles "immigrées"

Quelle est ton investissement ?

Cela se fait 2 soirs par semaine au Centre social, à raison de 3/4 h chaque soir. Pour cette année et pour démarrer ce sont des enfants de primaire, choisis par les instituteurs. Cela reste du soutien individuel pour l'instant.

Cela me permet aussi d'avoir un contact concret avec les parents. Le fait de se connaître dans ce cadre fait mieux passer nos observations contre les incivilités des plus grands et permet de sensibiliser les parents.

Propos recueillis par André Momein.

Le billet de Anne



Le matin c'est la course ...

Ce matin le réveil sonne à 6 h au lieu de 6 h 30.

Ce matin il faut conduire Charlotte 2 ans 1/2 chez sa nourrice car sa maman a enfin retrouvé un travail mais avec des horaires délirants, puis conduire Arthur 6 ans à l'école.

Après il faut courir jusqu'au bureau et retourner chercher les petits à 17 h 30. Tout ça à 63 ans ! Et pourtant...

Avant les femmes pouvaient travailler et assurer les déplacements avant et après pour l'école ou la nounou.

Avant les femmes avaient des horaires corrects, dans la plupart des cas.

Avant les grands-parents voyaient leurs petits-enfants le dimanche et parfois pendant les vacances scolaires.

Maintenant les femmes trouvent des emplois certes mais éloignés de leur domicile ou en horaires décalés.

Maintenant les grands-parents, parfois encore en activité, se chargent des petits par nécessité.

Celles qui n'ont pas la chance d'avoir à proximité un parent se voient obligées de lever leurs enfants aux au-

rores, de courir pour attraper un transport en commun et récupérer des enfants fatigués et grognons.

Pour les autres, le parent (papy ou mamie) se retrouve en charge de petits-enfants alors qu'il pensait en avoir fini avec les contraintes liées avec leur descendance.

Les grands-parents retraités doivent intégrer dans leurs activités multiples pour certains, un planning « petits-enfants » qui inclut outre les horaires scolaires, les vacances petites et grandes.

Quant aux autres, les « actifs » qui voient déjà leur retraite reculer de 2 ans, ils ont des doubles journées. Avec la course entre nounou, école et travail.

N'est-il pas temps que les décideurs employeurs comme les politiques prennent en compte cette situation.

Comment le gouvernement peut-il par sa politique familiale aider ces femmes et en général les couples ?

Aménagement du temps de travail, politique de petites enfance, crèches, politique intergénérationnelle, etc. sont les bonnes réponses.